

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des zones ombragées et un nouveau bâtiment à la piscine de Versoix.

Versoix, le 29 septembre 2022

Le Conseil administratif demande un crédit de CHF 820'000 pour construire un bâtiment et des zones ombragées équipées de cellules photovoltaïques à la piscine du Centre sportif. La production d'énergie permettra de faire fonctionner les installations de filtration de la piscine en saison. Elle permettra de chauffer le bureau du responsable de la piscine et sera utilisée dans le centre sportif hors saison estivale.

Logés depuis plus de vingt ans dans un local provisoire définitivement plus conforme à l'usage qui en est fait, les gardiens de piscine ont besoin d'un lieu où prodiguer les premiers soins et où ils peuvent disposer d'un espace de vie. De plus, le responsable des gardiens doit disposer d'un nouveau bureau pour gérer les tâches administratives liées à sa fonction. Son ancien bureau situé dans le bâtiment du CSV sera mis à disposition du club d'athlétisme, ce qui est largement souhaitée tant par les services administratifs que par l'association.

Ces multiples besoins conduisent le Conseil administratif à proposer un projet intégrant l'ensemble de ces demandes et permettant de réaliser des travaux d'amélioration de la piscine, laquelle montre aussi quelques signes de vieillissement en divers endroits.

A ces besoins très concrets s'ajoute une réflexion en lien avec le développement durable et la transition énergétique : puisque les usagers demandent à pouvoir disposer de surfaces abritées du soleil, pourquoi ne pas mettre à disposition une zone ombragée produisant de l'énergie. Cela permet de répondre à la demande et, notamment, d'alimenter les pompes de la piscine durant la saison d'exploitation estivale et d'utiliser l'énergie ainsi produite dans le bâtiment du centre sportif en-dehors de la saison estivale.

L'ensemble des travaux est devisé à CHF 820'000, soit CHF 516'000 pour la construction du bâtiment, CHF 134'000 pour les travaux d'entretien et de rénovation de la piscine et CHF 169'000 pour l'installation des panneaux solaires photovoltaïques. Pour ne pas perturber l'exploitation durant l'été 2023, les travaux débiteront, pour autant que le crédit soit voté et les autorisations de construire accordées, à l'automne 2023 et les nouvelles installations devraient être pleinement opérationnelles pour l'été 2024.